



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2014

N° 2014-01-17-01

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES

Le 17 janvier 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 8 janvier 2014

Date d'affichage de la convocation : 8 janvier 2014

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA - M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT - Mme MOREAU - M. CAILLOT – Mme LEFORT – M. CHOUARD – Mme MASSON - M. ANTUNES - M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. FENAT
	M. PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON
	Mme CORREIA	donne pouvoir à	M. ANTUNES

ABSENTS : Mme GABREL
M. SMITH
Mme THILLY
M. JOSEPH
M. CARRASCO

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	21
<u>Procurations</u> :	3
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Mme ROLLET

1/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES

Rapporteur : M. BISSON

Les contrats d'assurances de la collectivité sont arrivés à terme le 31 décembre 2013.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres pour renouveler la couverture des risques communaux sur 4 ans, 2014-2017.

Les offres suivantes ont été retenues par la commission d'appel d'offres du 04 octobre 2013 :

LOT	Formule	Candidat retenu	Note	Prime ttc
Lot 1 Responsabilité civile	Formule sans franchise	Cabinet Marest - GAN	98.00	2 058,63 €
Lot 2 Protection fonctionnelle	Formule sans franchise ni seuil d'intervention	Smacl	96.00	347,71 €
Lot 3 Protection juridique		Sarre & Moselle (protexia)	86,00	819,18 €
Lot 4 Flotte+Auto Mission +Bris De Machine	Formule sans franchise avec garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules	Cabinet Marest - GAN	92.00	9 165,23 €
Lot 5 Dommages aux biens	Formule 2 sans franchise sauf vol-vandalisme / choc VTM / incendie	Smacl	85.00	14 594,13 €
Lot 6 Risques statutaires	DC+AT/MP+LM/LD+MAT	CNP Sofcap	96.73	4,65% 66 487 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 04 octobre 2013.

Où l'exposé qui précède

- a pris connaissance des attributions de ces marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX